Belle-Île en-mer
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Assainissement

Rapport annuel 2016

sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Collectif

SOMMAIRE

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE 3
Organisation administrative du service 3
Conditions d'exploitation du service 3
Prestations assurées dans le cadre du service 3
Présentation du système de l'assainissement collectif 4
La station de Bruté 4
La station du Skeul 4
La station de Bordehouat 4
La station de Grand Cosquet 4
Les chiffres clés du service 5
Nombre d'abonnés et volumes traités 6
LA QUALITÉ DU SERVICE 9
Bilans annuels des stations de traitements 9
Les stations par lagunage naturel de LOCMARIA 9
La station de Bruté à LE PALAIS 12
Campagne d'épandage 16
Les réclamations « Usagers » 17
Les faits marquants de l'exercice 17
Les matières de vidange 18
ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT 19
Prix du service de l'assainissement 19
FONCTIONNEMENT DU SERVICE 22
Travaux engagés au cours de l'exercice 22
Frais de fonctionnement du service 23
État de la dette 24
Amortissements réalisés 25
Recettes du service 25
Équilibre des comptes 26
Prévisions des travaux en 2017 26
Programme d'études 26
Travaux 27
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 28
Indicateurs descriptifs des services 28
Indicateurs de performance du service 29
ANNEXES 31
Définitions 31
Les paramètres physico-chimiques 31
Les paramètres microbiologiques 32
Principe de fonctionnement des réseaux 32

TITRE 1er

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

Organisation administrative du service

La Communauté de Communes de BELLE-ÎLE-EN-MER regroupe les communes de BANGOR, LE PALAIS, LOCMARIA et SAUZON. Le siège social de la collectivité est situé à Haute Boulogne sur la commune de LE PALAIS [56360].

Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage.

Le délégataire du service public est la SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET RURAL (SAUR) en vertu d'un contrat de délégation ayant pris effet le 1er janvier 2007.

Ce contrat, d'une durée de 15 ans, prendra fin le 31 décembre 2021.

Prestations assurées dans le cadre du service

Dans le cadre du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif, les prestations confiées à la SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, Fonctionnement, surveillance et entretien des installations.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation et traitement des doléances
Mise en service	Contrôle des nouveaux branchements et assistance à l'intégration dans le patrimoine communautaire des installations nouvelles
Entretien	Ensemble des installations de collecte et de traitement des effluents dans le périmètre du service
Renouvellement	Ensemble des équipements électriques et électromécaniques des stations de traitement, postes de relevage. Canalisation de collecte pour des longueurs inférieures à 6 m.
Prescriptions particulières	Assistance à la collectivité lors des demandes d'urbanisme

Les travaux de génie civil et de réseaux au-delà de 6 ml sont du ressort de la collectivité.

Présentation du système de l'assainissement collectif

Actuellement le réseau de collecte comprend quatre bassins versants :

- Le bassin de Bangor – Le Palais – Sauzon,
- Le bassin du bourg de Locmaria,
- Le bassin de Bordehouat à Locmaria,
- Le bassin du Grand Cosquet à Locmaria.

Le réseau de collecte gravitaire en place est de **56,8 km** et celui sous pression (canalisations de refoulement) est de 29,7 km. **49 postes** de refoulement publics assurent le transfert des effluents soit vers des réseaux gravitaires soit vers les stations de traitement.

Chaque bassin correspond à une station de traitement des eaux usées caractérisée par sa capacité épuratoire :

La station de Bruté

Implantée sur le territoire de la commune de LE PALAIS, elle ne doit, à compter de septembre 2017, recevoir les effluents que des seules communes de LE PALAIS et SAUZON (les installations de BANGOR devant être livrées à cette échéance). Elle a été mise en service le 15 octobre 2013 et peut traiter les eaux usées de 8 000 équivalents habitants. La charge de pollution acceptable sur la station de Bruté est de 480 kg/jour et sa capacité hydraulique est de 3 000 m^3/jour en hiver et 3 700 m^3/jour en été.

La station du Skeul

Implantée au lieu-dit éponyme, cette station reçoit les eaux usées issues du bourg de LOCMARIA et fonctionne sur le principe du lagunage naturel. Elle a été dimensionnée pour traiter la pollution de 1 000 équivalents habitants soit 60 kg/jour et un débit de 150 m^3/jour.

La station de Bordehouat

Implantée en arrière du village de Bordehouat à LOCMARIA, cette station (lagunage naturel) traite les eaux collectées dans le village mais aussi celles en provenance du camping de Port Andro en période estivale. La capacité de cet ouvrage est de 400 équivalents habitants soit 24 kg/jour de pollution et 60 m^3/jour d'effluents.

La station de Grand Cosquet

Implantée entre le village de Grand Cosquet et Ty Séveno sur la commune de LOCMARIA, cette station traite les effluents collectés actuellement dans le seul village de Grand Cosquet. Ce lagunage naturel peut recevoir les eaux usées de 500 équivalents habitants et éliminer une pollution de 30 kg/jour pour un débit journalier de 75 m^3.

Les chiffres clés du service

Données techniques	2015	2016	Variation N/N-1
Nombre de station d'épuration	4	4	-
Nombre de postes de relevage	48	49	+ 2,08 %
Linéaire de conduites (gravitaire+ refoulement)	85 801 ml	86 492 ml	+ 0,81 %
Capacité épuratoire existante en EH	9 900 EH	9 900 EH	-

Données Usagers	2015	2016	Variation N/N-1
Nombre d'usagers facturés	3 299	3 359	+ 1,82 %
Volumes assujettis en m^3	300 245[1]	259 492	-13,5 %
Consommation moyenne par abonné en m^3	91[2]	77	-15,5 %

Indicateurs quantitatif et qualitatif	2015	2016	Variation N/N-1
Volumes épurés en m^3	418 513[3]	502 163[4]	+ 20 %
Quantités de boues produites en t de MS	84	111,59	-18,5 %
Rendement réseau (V traité/ V facturé)	139,5 %[5]	193,5 %[6]	+ 38 %

1 Le volume facturé en 2015 a exceptionnellement correspondu à 15 mois de consommation du fait de la mise en place de la télé relève qui réduit le délai entre le relevé et la facture.
2 La consommation moyenne 2015 est biaisée par l'augmentation artificielle des volumes facturés.
3 Le volume épuré est faible du fait d'une pluviométrie peu importante et bien répartie sur l'année.
4 En l'absence d'information transmise par la SAUR, on considère le même volume estimé qu'en 2015 pour les STEP de Locmaria, à savoir 60 356 m^3 (441 807 m^3 traités sur la STEP de Bruté en 2016).
5 Le rendement 2015 était biaisé par des volumes facturés artificiellement élevés et des volumes épurés historiquement faibles comparé à la période 2010-2014.
6 Le rendement réseau sur le bassin versant en entrée de la STEP de Bruté est le suivant : 421 433 / (45 899 + 142 239 + 41 172) =184 %

Indicateurs quantitatif et qualitatif	2015	2016	Variation N/N-1
Bilans journaliers d'auto surveillance réalisés	16 u	18 u[7]	+ 12,5 %

Nombre d'abonnés et volumes traités

L'évolution du nombre des abonnés varie selon les communes et les années de 1 à 4 % :

Nombre d'usagers	2014 N-2	2015 N-1	2016 N	Variation N/N-1
Bangor	432	435	436	+ 0,2 %
Le Palais	1 741	1 767	1814	+ 2,7 %
Locmaria	494	499	499	-
Sauzon	592	598	610	+ 2 %
Belle-Ile-en-Mer	3 259	3 299	3359	+ 1,8 %

Nota : *Les branchements communaux n'apparaissent pas dans ce tableau*

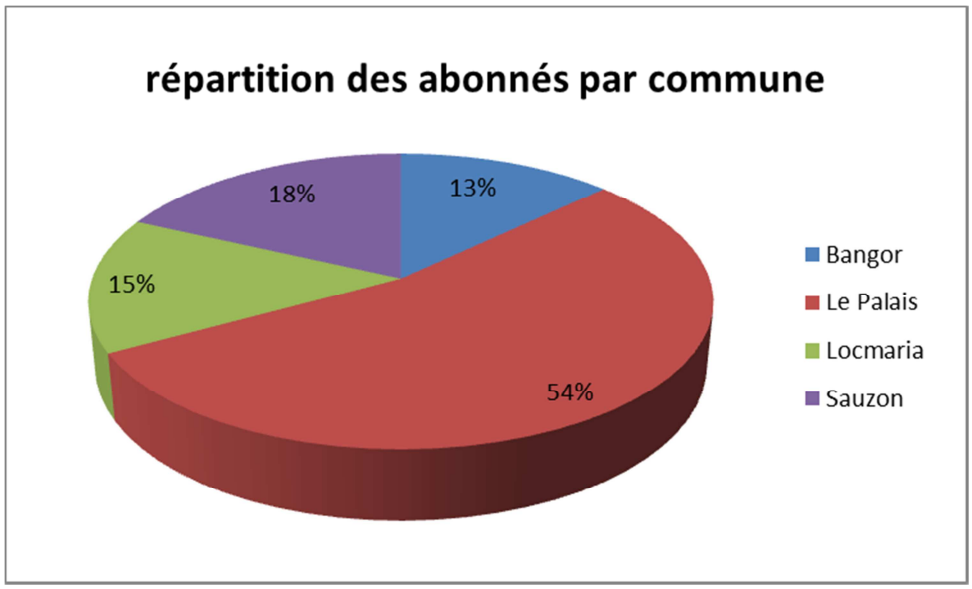

7 Les STEP de Grand Cosquet et Bordehouat sont passées à 2 contrôles par an comme celle du Skeul (12 contrôles par an pour la STEP de Bruté)

Bien que Bangor semble légèrement en retrait en termes de proportion de la population desservie par le service (nombre non négligeable de « gros » villages non desservis), on note un certain équilibre entre les communes rapporté à la population. Cela traduit une politique de service public répartie de manière équitable sur l'ensemble du territoire insulaire.

Si Palais et Sauzon conservent environ la même importance (qu'en nombre d'abonnés), les situations de Locmaria et Bangor s'inversent en termes de volumes d'eaux usées produites. En effet, la répartition des consommations par commune s'établit comme suit :

- 17,5% Bangor,
- 55% Le Palais,
- 11,5% Locmaria,
- 16% Sauzon.

On peut principalement l'expliquer par la présence d'établissements « gros » pourvoyeurs en eaux usées sur Bangor et d'une proportion de résidences secondaires desservies par le service assez importante sur Locmaria, y compris dans le bourg (quand les habitants principalement desservis par l'assainissement collectif sont des résidents principaux sur Palais, Sauzon et Bangor).

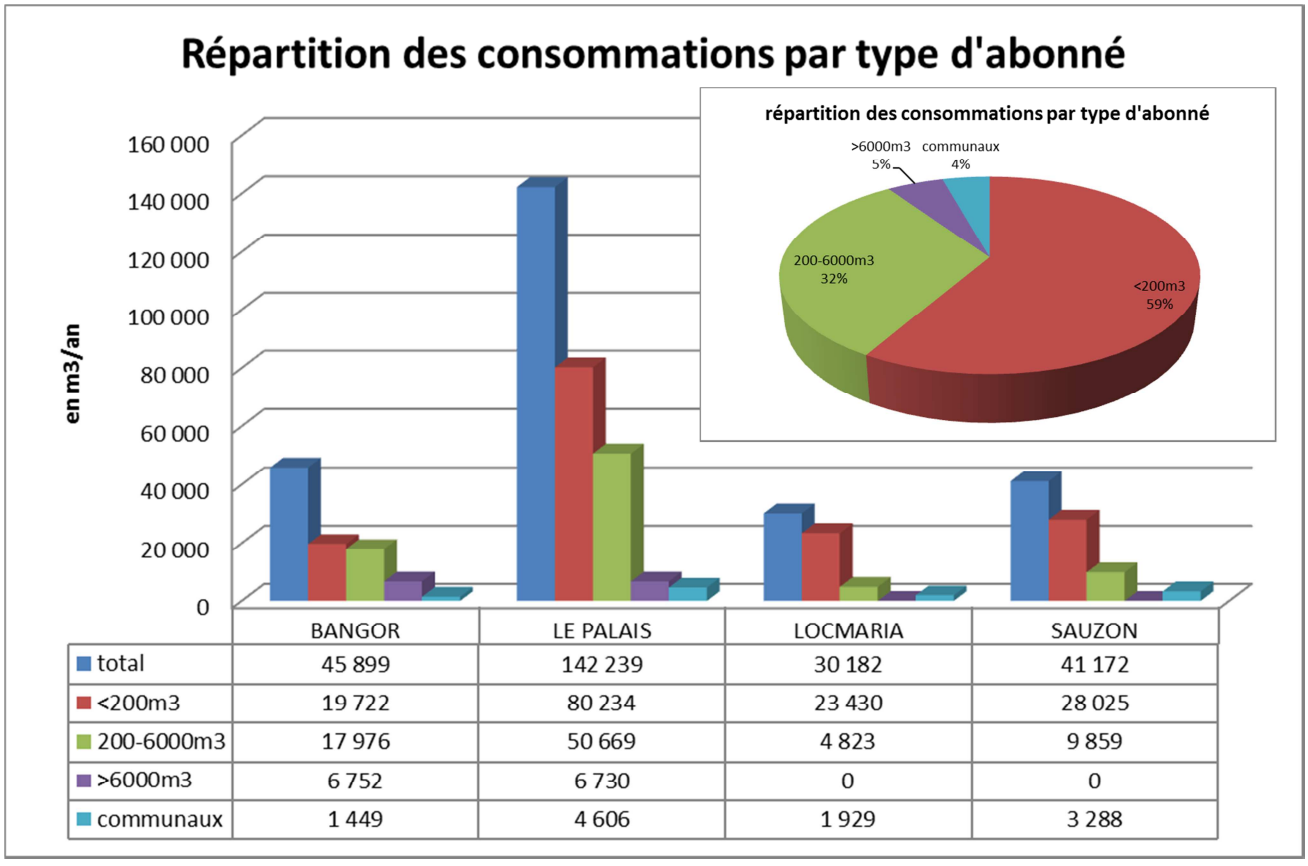

	BANGOR	LE PALAIS	LOCMARIA	SAUZON
total	45 899	142 239	30 182	41 172
<200m3	19 722	80 234	23 430	28 025
200-6000m3	17 976	50 669	4 823	9 859
>6000m3	6 752	6 730	0	0
communaux	1 449	4 606	1 929	3 288

À noter que plus de **95 % des abonnés ont une consommation inférieure à 200 m^3 par an.**

La consommation moyenne est de 77 m^3 par abonné.

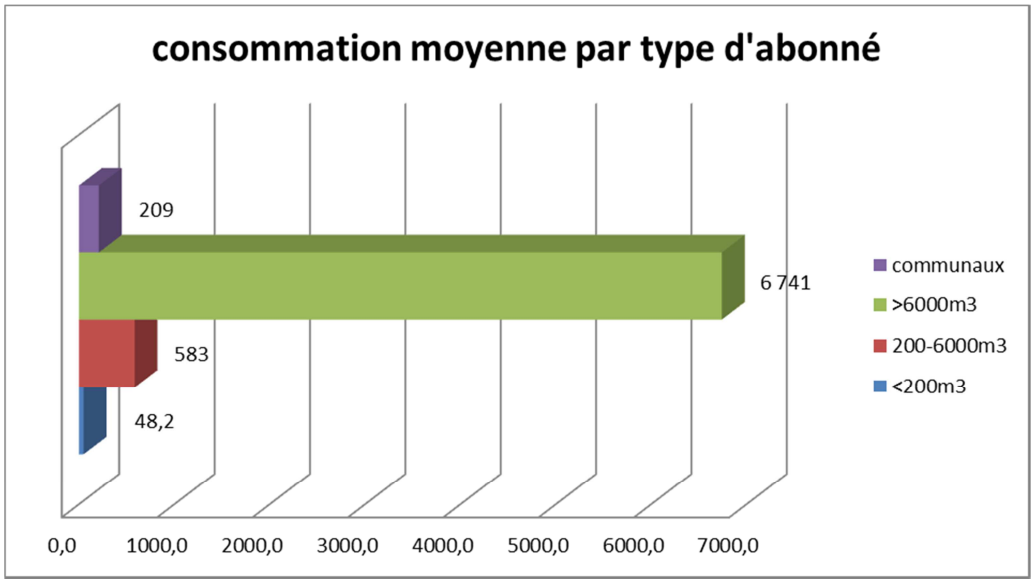

La forte présence de résidences secondaires biaise la moyenne des « petits » consommateurs. Mais si l'on estime :

- que la moitié des habitations raccordées sont des résidences secondaires,
- que leur consommation moyenne ne peut être tellement inférieure à 10 ou 12 m^3/an,

on obtient une moyenne 80 mètres cubes par an et par habitation pour les résidences principales. À raison d'une moyenne de 2,2 habitants par logement, cela donne **environ 100L/jour et par personne**. Il apparaît donc que la consommation moyenne des abonnés présents à l'année est inférieure d'un tiers à la moyenne nationale (150 l/jour/habitant).

On peut vraisemblablement l'expliquer par :

- un référentiel ancien qui ne correspond plus à la réalité (moyenne nationale plutôt autour de 120 à 130 litres par jour et par personne),
- une habitude historique (l'eau est précieuse à Belle-Île, l'on y fait attention),
- un aspect technique (la pression dans les réseaux est faible, il y a donc moins d'eau à la minute à couler d'un robinet grand ouvert),
- et une réalité financière (l'eau est chère à Belle-Île, on l'économise).

TITRE 2

LA QUALITÉ DU SERVICE

La qualité du service de l'assainissement se juge principalement par l'impact sur l'environnement notamment au regard :

- des bilans de pollution réalisés tout au long de l'année tant par l'exploitant que par les services de l'État (police de l'Eau),
- des plaintes des usagers,
- des interventions de l'exploitant.

Bilans annuels des stations de traitements

Les stations par lagunage naturel de LOCMARIA

Les rejets des lagunes de Locmaria sont soumis à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 qui préconise :

- Un rendement de 60 % ou une concentration de 200 mg/L sur le paramètre DCO (demande chimique en oxygène) en moyenne,
- Un rendement de 60 % ou une concentration de 35 mg/L sur le paramètre DBO5 (demande biologique en oxygène) en moyenne,
- Un rendement de 50 % sur le paramètre MES (matière en suspension) en moyenne,
- Un prélèvement (en entrée et en sortie) pour analyse tous les 2 ans pour les STEP de Bordehouat et Grand Cosquet,
- Un prélèvement (en entrée et en sortie) pour analyse tous les ans pour la STEP du Skeul,
- L'estimation du débit en entrée pour la STEP de Bordehouat,
- La mesure du débit en entrée ou en sortie pour les STEP de Grand Cosquet et du Skeul (*non réalisé actuellement*).

Prière de vous référer au lexique en annexe.

Les résultats de cette auto surveillance sont présentés dans les graphiques suivants.

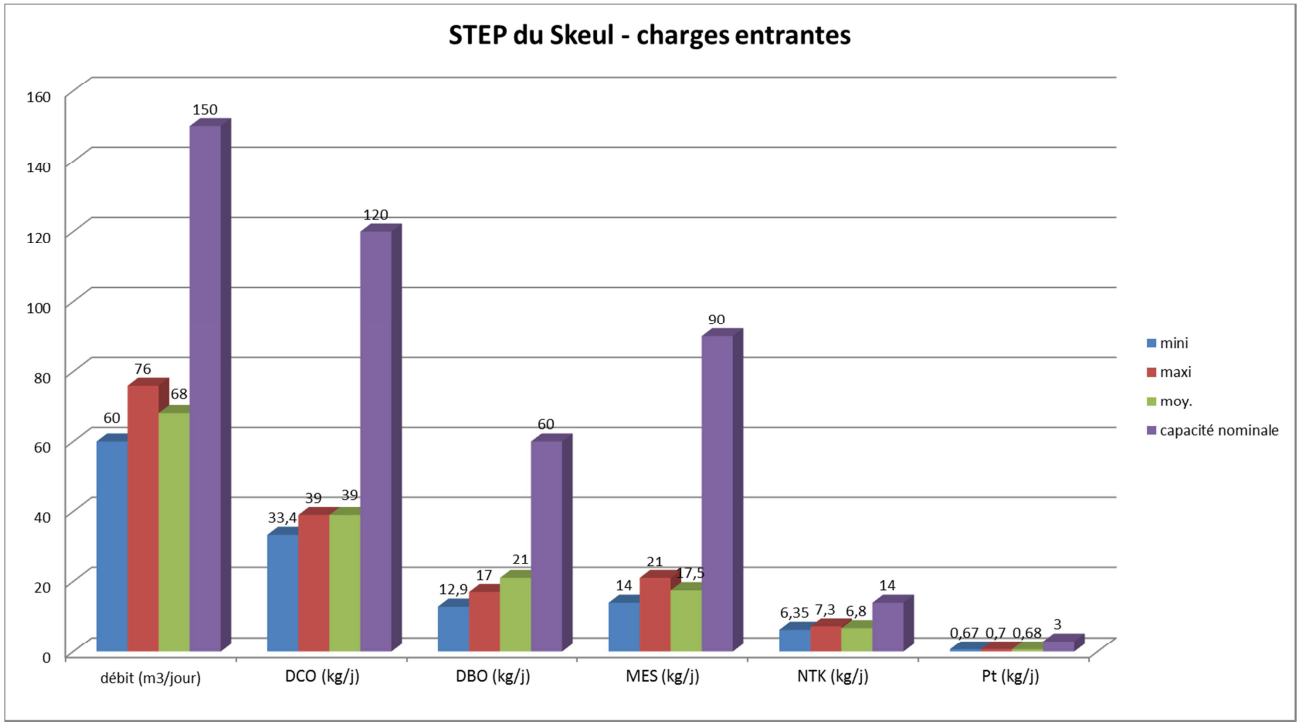

On atteint à peine 50% des capacités nominales en période de pointe au Skeul.

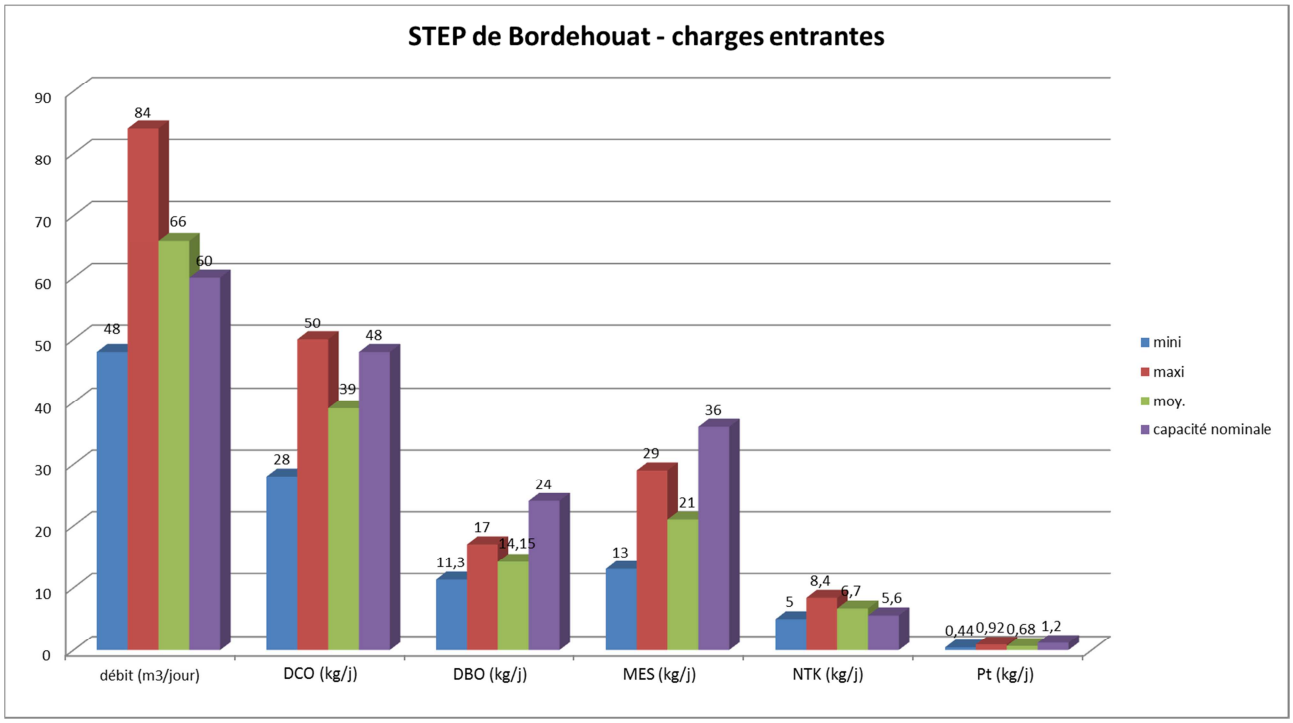

Les capacités nominales sont dépassées sur Bordehouat en août sans que cela n'impacte les résultats épuratoires par ailleurs très bons.

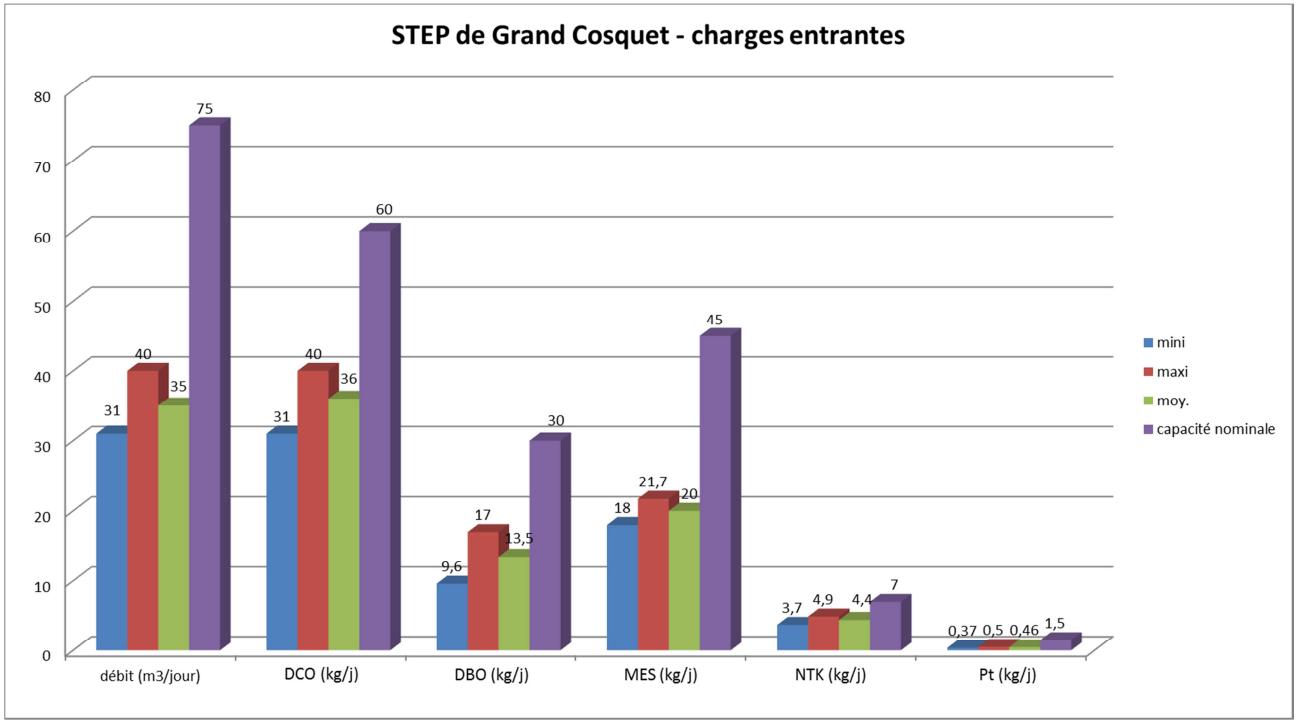

On atteint à peine 60% des capacités nominales en période de pointe.

Les abattements constatés sont les suivants :

	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Skeul	96 à 100%	99 à 100%	98 à 100%	*92 à 100%*	*64 à 100%*
Bordehouat	96 à 100%	99 à 100%	97 à 100%	*98 à 100%*	*93 à 100%*
Gd Cosquet	96 à 100%	99 à 100%	96 à 100%	*97 à 100%*	*94 à 100%*

On note donc que les résultats épuratoires sont excellents. Un abbatement de 100% est observé en août du fait l'absence de rejet (évaporation plus importante que les arrivées d'eau),

Les 3 STEP de Locmaria respectent donc les contraintes de rejet imposées.

La station de Bruté à LE PALAIS

Pour la station de Bruté, l'exploitant assure, en conformité avec :

- les exigences de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015,
- et de l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2012,

un suivi plus précis avec :

- des relevés journaliers sur les débits entrants et sortants,
- ainsi qu'un prélèvement par mois en entrée et en sortie sur les différents paramètres.

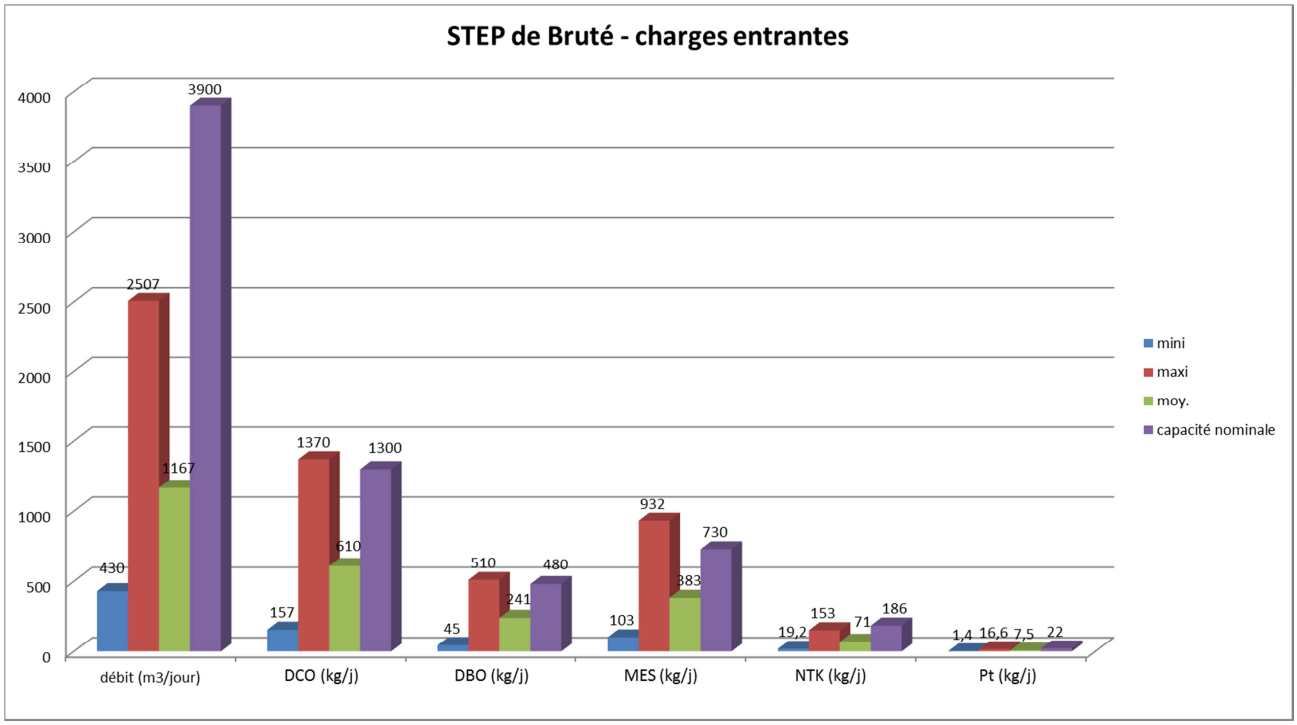

La STEP ne se trouve à aucun moment en situation de surcharge hydraulique (maximum 64 % de sa capacité en février).

On constate, qu'en août, la STEP est en très légère surcharge organique (106 % de sa capacité). Ces surcharges n'entraînent aucun dépassement au niveau du rejet.

La déconnexion de Bangor en septembre 2017 permettra de soulager la STEP, ce qui devrait se traduire par un niveau de charge organique (arrivant en station) bien en deçà de sa capacité nominale durant la pleine saison.

Sur l'année, la STEP de Bruté a fonctionnée en moyenne à 30 % de sa charge hydraulique nominale et à 50 % de sa charge organique nominale.

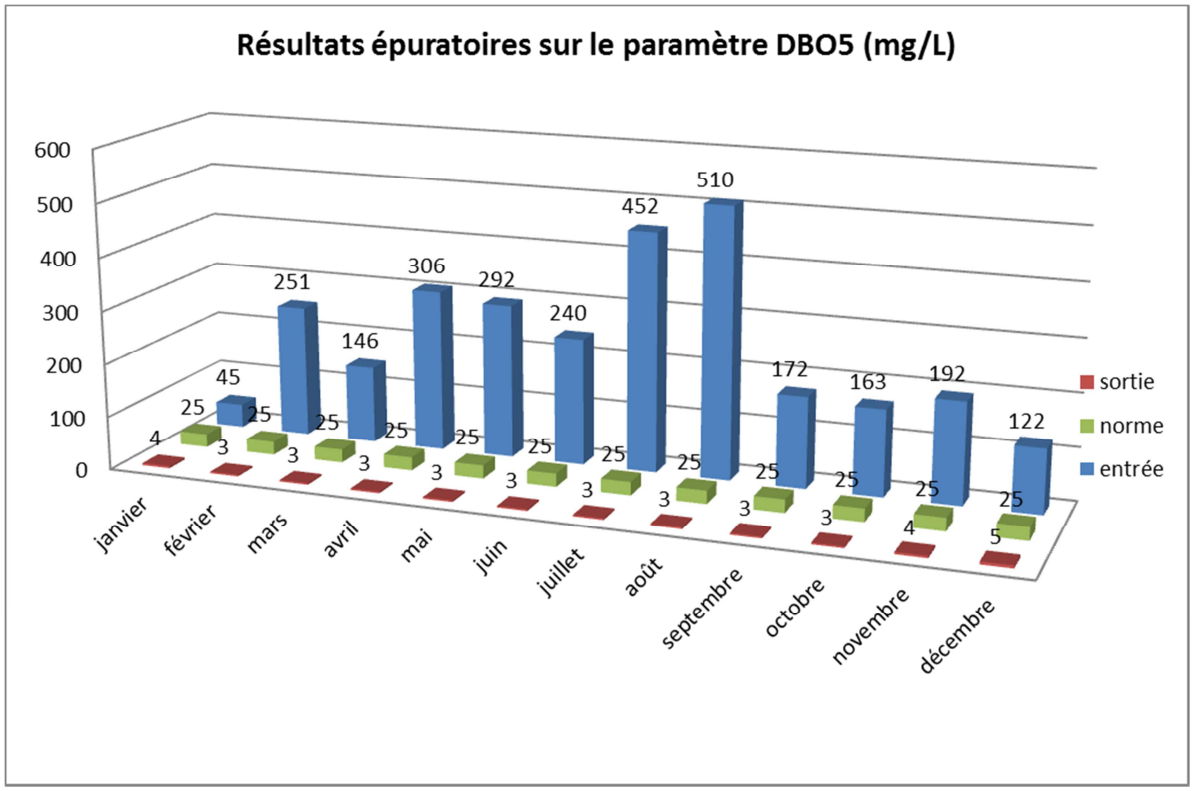

Les concentrations maximales relevées en DBO5 sont situées 80% sous la norme de rejet.
On constate néanmoins un abattement trop faible en janvier (78% contre 80% imposés).

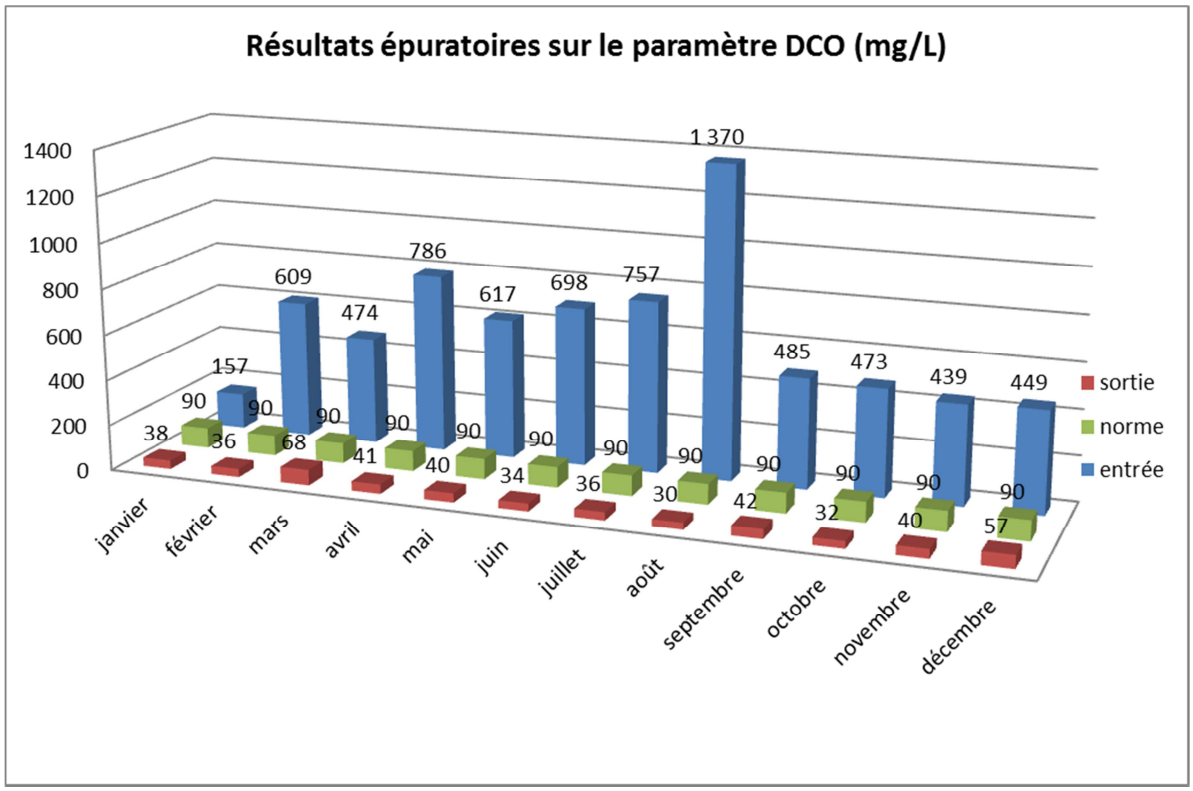

Les concentrations maximales relevées en DCO sont situées 33% sous la norme de rejet.
On constate néanmoins un abattement trop faible en janvier (40% contre 75% imposés).

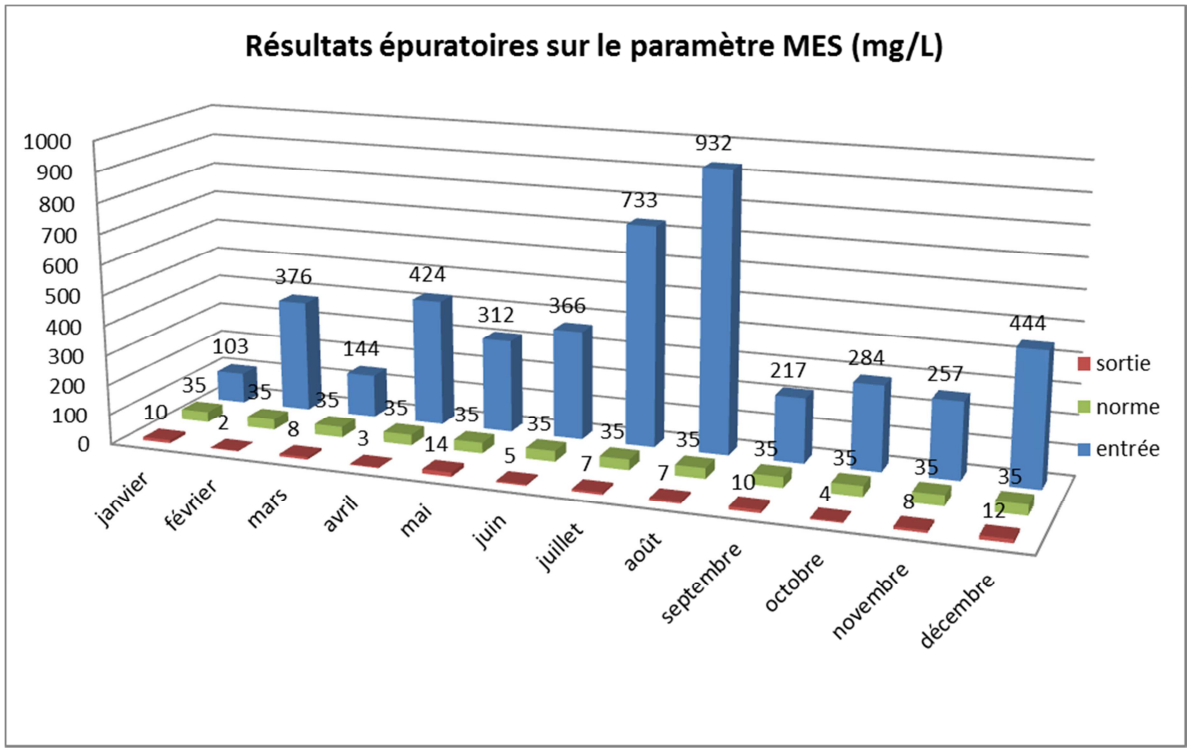

Les concentrations maximales relevées en MES sont situées 60% sous la norme de rejet.
On constate néanmoins un abattement trop faible en janvier (76% contre 90% imposés).

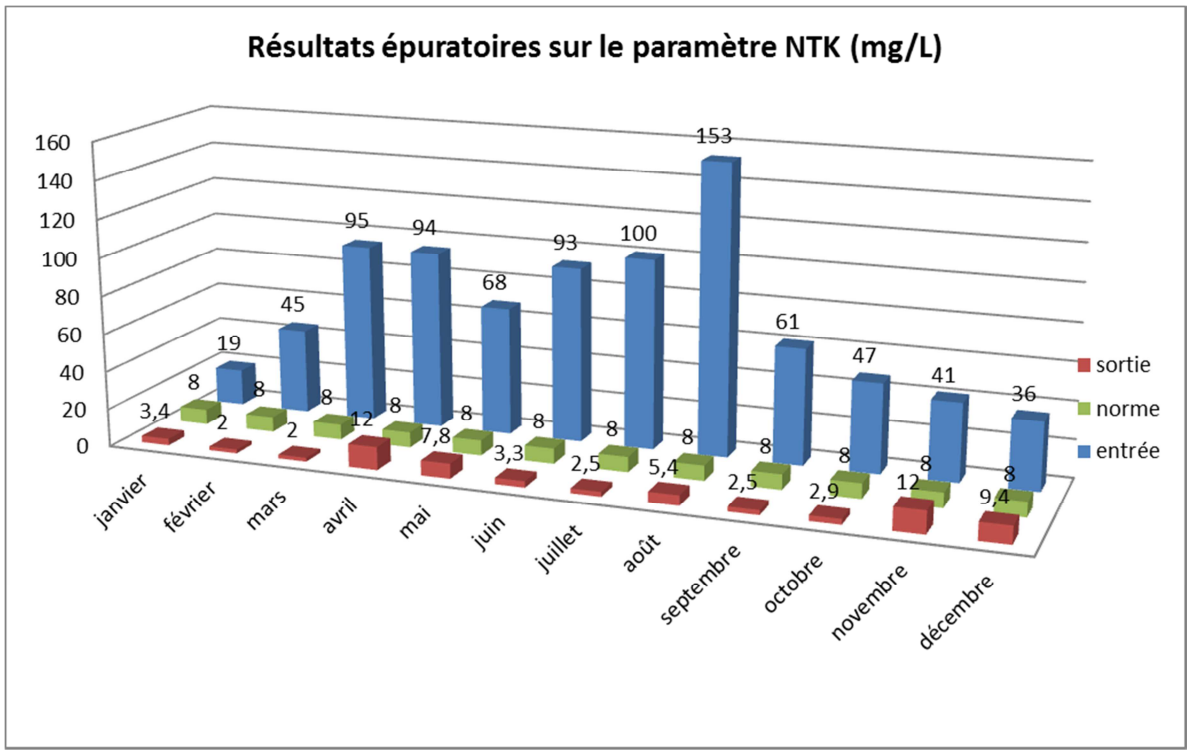

Les concentrations relevées en NTK au niveau du rejet dépassent ponctuellement la norme en avril, novembre et décembre. *La moyenne annuelle est située 32% sous la norme.*

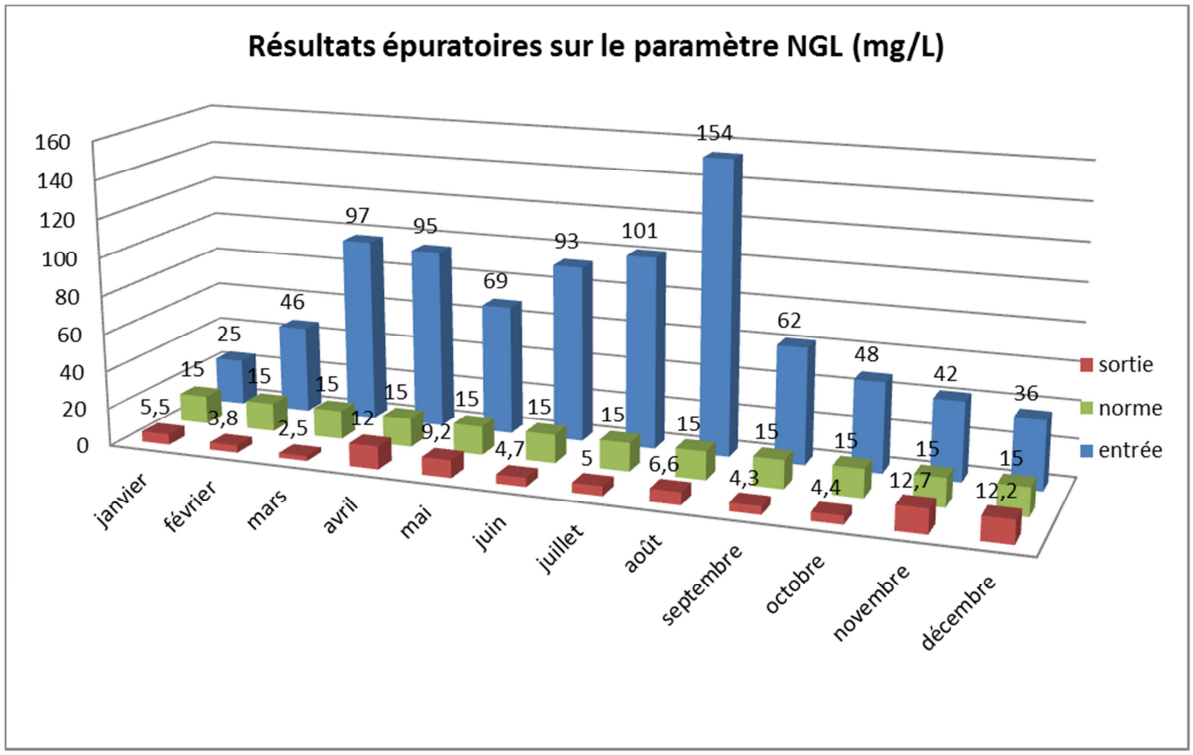

Les concentrations maximales relevées en NGL sont situées 15% sous la norme de rejet.

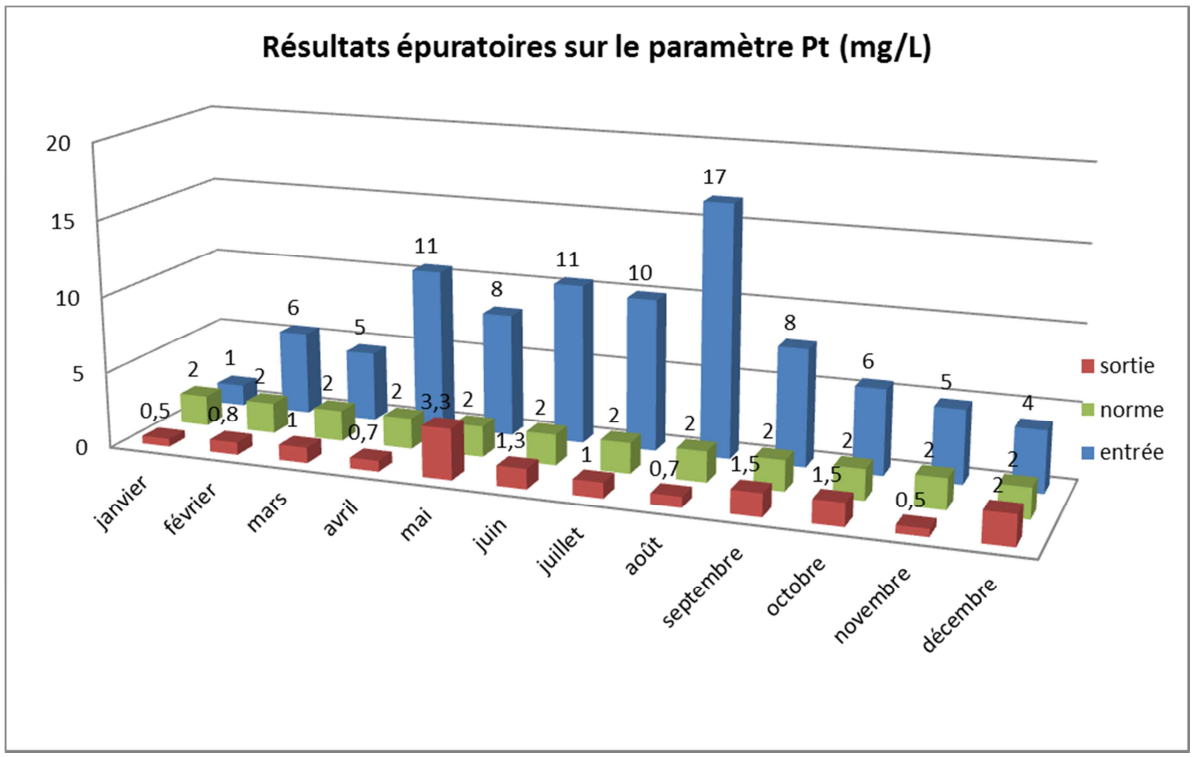

Les concentrations relevées en Pt au niveau du rejet dépassent ponctuellement la norme en mai. *La moyenne annuelle est située 40% sous la norme.*

On note donc que :

- Des dépassements très ponctuels des normes de rejet annuelles sont constatés sur le NTK et le Pt en avril, mai, novembre et décembre,
- Mais surtout la norme de rejet journalière est dépassée le jour des prélèvements en janvier (sur l'abattement de l'ensemble des paramètres).

Seuls deux prélèvements journaliers sur douze sont non conformes (maximum toléré), **la STEP de Bruté respecte donc les contraintes de rejet imposées.**

Campagne d'épandage

Cette campagne d'épandage annuelle fait l'objet d'un suivi agronomique conforme à la réglementation en vigueur et respectant l'arrêté préfectoral délivré en date du 29 février 2012.

Cette campagne, menée par la SAUR, est réalisée chaque année en collaboration avec une dizaine d'agriculteurs volontaires.

1924 m^3 de boues, représentant 111,59 tonnes de matières sèches, issues du silo de la STEP de Bruté ont été épandues sur un total de 62,8 hectares (soit un rendement de 1,78 tonne de matière sèche à l'hectare).

Les épandages ont été réalisés sur trois périodes :

- du 19 au 26 avril 2016,
- du 27 mai au 6 juin 2016,
- et du 29 au 31 août 2016.

Par ailleurs, 5000 m^3 de boues, représentant 101,45 tonnes de matières sèches, issues des anciennes lagunes ont été épandues sur 68,43 hectares (soit un rendement de 1,48 tonne de matière sèche à l'hectare) entre le 11 et le 25 mai 2016.

Les réclamations « Usagers »

Au cours de l'exercice écoulé, 1 seule réclamation est parvenue au délégataire. Elle était liée à une erreur de facturation.

Les faits marquants de l'exercice

Le principal fait marquant est la finalisation des travaux d'extension des réseaux sur les villages de Borgrouager et Caspern.

L'année écoulée a vu également :

- La déclaration au titre de la Loi sur l'Eau des stations d'épuration du Skeul, de Grand Cosquet et de Bordehouat (régularisation des installations existantes),
- La finalisation des études et la déclaration au titre de la Loi sur l'Eau des stations d'épuration du bourg de Bangor et du Petit Cosquet (nouvelles installations).

L'expertise sur les ouvrages du poste de relevage du Potager est toujours en cours en vue de la prise en charge de la résolution des désordres par les assureurs des entreprises ayant réalisé ces travaux en 2010.

Le délégataire a réalisé 8 nouveaux branchements sur le réseau d'Assainissement (et la modification de 2 branchements existants) pour la somme de 22 700 €uros, soit une moyenne de 1530 €uros par branchement (sur les exercices 2015 et 2016 cumulés). Les tarifs pratiqués sont encadrés par le marché de délégation de service public signé fin 2006.

Les matières de vidange

La station d'épuration de Bruté est, depuis le 1er juillet 2014, apte à recevoir les matières de vidange des fosses des systèmes d'assainissement non collectif (ou individuels).

1424 m^3 de matières de vidange issues du pompage des fosses ont été dépotés sur la STEP de Bruté sur l'année en 2016, soit environ 83% de sa capacité (d'environ 1700 m^3).

TITRE 3
ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Prix du service de l'assainissement

Le prix du service comprend :

- une partie fixe correspondant à l'abonnement
- une partie proportionnelle correspondant à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Historiquement, un relevé annuel – réalisé sur août/septembre – permettait de définir l'assiette de la facturation. Afin d'éviter une facture trop importante en fin d'exercice, la facture intermédiaire était basée sur un volume d'eau consommé égal à 50 % du volume consommé l'année précédente. Désormais, grâce à la télé relève, la facturation est réalisée au réel deux fois par an. Il est possible d'être mensualisé.

Les tarifs sont votés par le conseil communautaire chaque fin d'année pour l'année suivante.

Les taxes et autres redevances sont fixées par les organismes concernés.

Les tarifs concernant la rémunération de l'exploitant sont issus du contrat en cours et révisés annuellement conformément à l'article 8,5 dudit traité d'affermage.

Pour 2016, les tarifs étaient les suivants :

	COLLECTIVITÉ	SAUR	Agence de l'eau[8]
Abonnement	35,00 €	68,67 €	0,18 €
Tranche de 0 à 30 m^3	1,00 €[9]	1,903 €	
Tranche de 30 m^3 à 85 m^3	1,00 €	1,903 €	
Tranche de 85 m^3 à 120 m^3	1,50 €	1,903 €	
Tranche > 85 m^3	2,00 €	1,903 €	

Pour une facture référence de 120 m^3 le coût de l'assainissement est de **452,71 € TTC** soit une augmentation de 8,1 % par rapport à 2015, principalement du fait de la négociation de l'avenant avec le délégataire (relatif à l'exploitation de la nouvelle STEP de Bruté).

8 Lutte contre la pollution
9 Un tarif dit « d'usage indispensable de l'eau » a été mis en place sur les 30 premiers m^3 consommés par les résidents principaux et s'élève 0,5 Euros du m^3.

Le coût moyen du m^3 assaini est de 3,77 € soit 0,38 centimes par litre.

Ce coût est relativement élevé en matière d'assainissement. C'est 1,2 €uro du m^3 plus cher qu'à Houat ou Hoëdic, 35 centimes plus cher qu'à l'île aux Moines ou Arz et environ le même prix que sur l'île d'Yeu.

La répartition de la facture de l'assainissement entre les différents acteurs s'établit ainsi :

Année	CCBI	SAUR	Agence de l'Eau	TVA	TOTAL TTC
2015	185,25	172,68	22,80	38,08	418,81
2016	172,5	217,45	21,60	41,16	452,71
Variation	- 6,88%	+ 25,9 %	- 5,26%	+ 8,09%	+8,09 %
2017	***172,5***	***218,27***	***21,60***	***41,24***	***453,61***

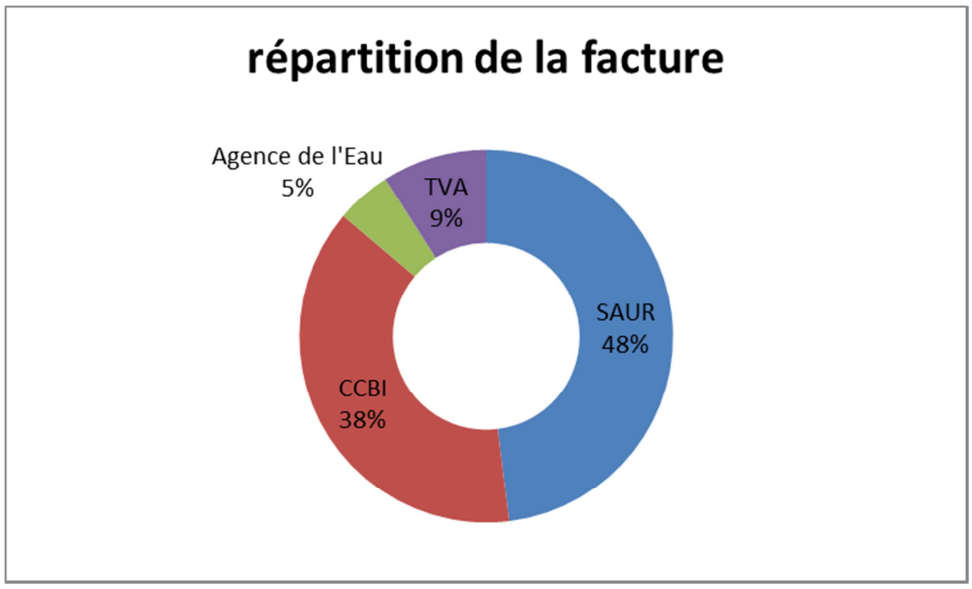

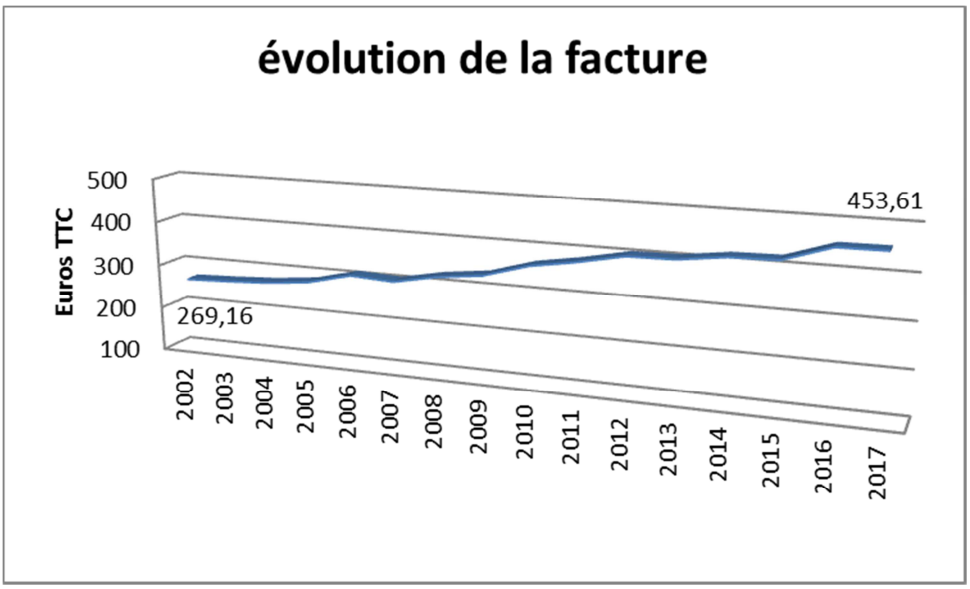

L'évolution de la facture sur dix ans est de +49%.

La légère baisse du prix en 2007 correspond à la renégociation du contrat de délégation du service public de l'assainissement.

L'augmentation entre 2008 et 2012 est principalement imputable aux besoins de financement des investissements planifiés dans le cadre du schéma directeur approuvé fin 2008. La somme prélevée sur les usagers, par la collectivité, est ainsi passée de 180 000 €uros en 2007 à 430 000 €uros en 2012 (stable depuis).

Travaux engagés au cours de l'exercice

Au cours de l'année 2016, les présentes dépenses d'investissement ont été engagées :

Objet des dépenses		Montant des dépenses TTC
Frais d'études		
Maîtrise d'œuvre STEP Bangor/Locm.	*45 784,09 €*	
Maîtrise d'œuvre Caspern	*11 965,40 €*	
Autres (topographie, géotechnie, …)	*16 061,64 €*	73 811,13 €
Extension des réseaux Caspern-Borgrouager		367 233,40 €
Construction de 2 nouvelles STEP – Bangor		27 200,00 €
Réhabilitation des réseaux - Sauzon		18 682,52 €
Rehausse de tampons sur RD et voirie communale		9 667,00 €
Dévoiement canalisation quai Fouquet		3 250,00 €
Démantèlement canalisation rue des remparts		2 977,19 €
Pose de clapets (surverses PR Potager+Brénantec)		2 757,30 €
Divers (publication d'appels d'offres, actes notariés, …)		7 780,60 €
Total de l'exercice		**513 359,14 €**

Frais de fonctionnement du service

Au cours de l'année écoulée, les frais de fonctionnement s'établissent à :

Objet	Montant
Frais de personnel	16 791,25 €
Honoraires (SATESE)	1 366,00 €
Subventions (CPIE)	1 120,00 €
Frais de fonctionnement (hors titres annulés)	669,37 €
Montant des frais de fonctionnement du service	**19 946,62 €**

Ces dépenses concernent de la rémunération du personnel affecté au service (hors personnel SAUR), l'adhésion au SATESE qui assure un suivi de l'exploitation des STEP et une subvention au CPIE pour la sensibilisation à l'environnement (visites de la STEP de Bruté).

A ces charges, il convient d'ajouter 2950 €uros de titres annulés (participation au raccordement reversées aux pétitionnaires suite à l'annulation de permis de construire).

État de la dette

	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	2 019 581,73 €	1 782 620,06 €
Remboursement au cours de l'exercice	286 280,86 €	263 820,58 €
Capital	253 868,15 €	236 961,67 €
Intérêts	32 412,71 €	26 858,91 €

L'évolution de la dette est en régression (d'environ 12% par an) depuis le recours à l'avance forfaitaire (consentie sans intérêts) octroyée par l'Agence de l'Eau pour financer la nouvelle STEP de Bruté (et les travaux d'extension des réseaux sur les villages de Kerdenet et Antoureau). Les travaux de réhabilitation sur les quais de Sauzon et d'extension sur le secteur de Caspern ont depuis été réalisés sans emprunt.

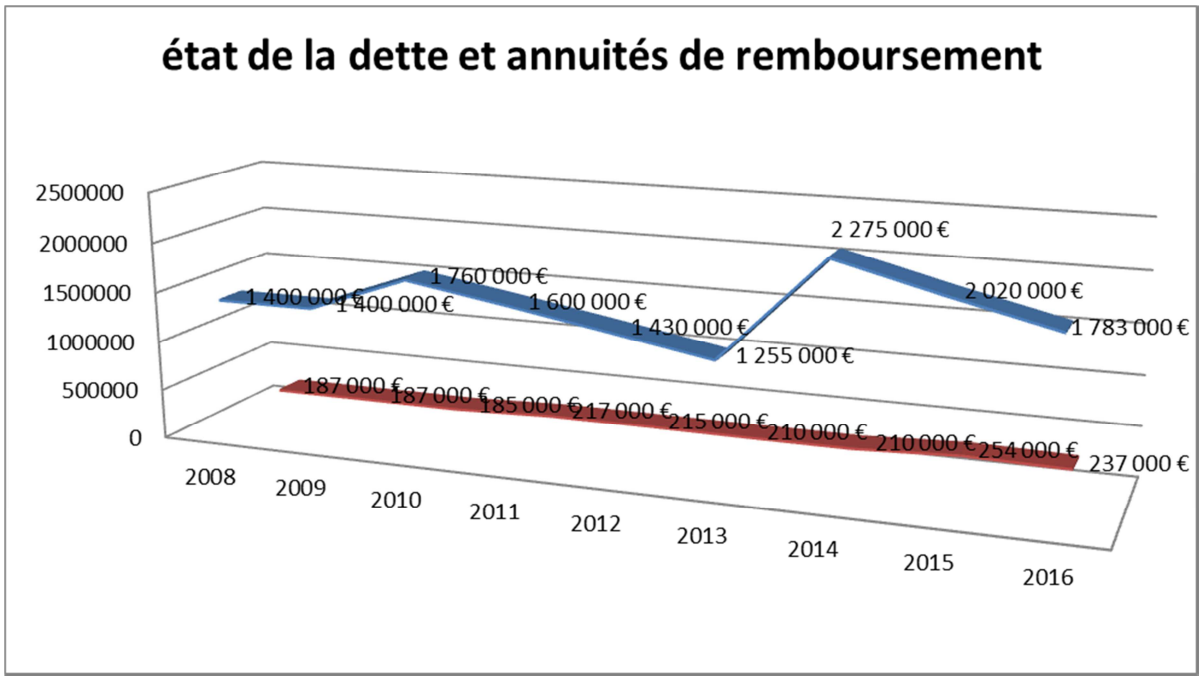

Amortissements réalisés

Le montant de la dotation aux amortissements passe de 521 877,06 € à 612 886,69 € (notamment du fait de la mise en amortissement des travaux achevés en 2015). **Il s'agit d'une charge de fonctionnement et d'une recette d'investissement.**

Les reprises sur subventions s'établissent à 274 279 € (contre 256 931,92 € en 2015) grâce aux subventions perçues en 2015. **Il s'agit d'une recette de fonctionnement et d'une charge d'investissement.**

Recettes du service

Les recettes sont assurées par :

- la redevance « assainissement collectif » prélevée sur la facture d'eau pour les abonnés raccordés (ou qui auraient dû se raccorder) au réseau public d'assainissement des eaux usées ;
- la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) à la charge des nouveaux abonnés, suite à une nouvelle construction ou au raccordement d'un village ;
- le remboursement des frais de branchement (RFB) à la charge des nouveaux abonnés concernés par le raccordement de leur village au service public d'assainissement collectif ;
- les subventions (pour travaux) versées par le Conseil général du Morbihan et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Pour l'année 2016, les recettes s'établissent à :

Origine	Somme perçue
Redevance perçue au cours de l'année	449 004,42 €
Participation au raccordement (PFAC+PRE)	148 340,00 €
Subventions (sur études 2015)	16 243,25 €
Produits divers	1 720,40 €
Subventions sur travaux	199 332,86 €
Créances sur transfert de droit à déduction de TVA (SAUR)	100 904,36 €
Montant total des recettes	**915 545,29 €**

Équilibre des comptes

Les situations (fin 2016) sur les sections de fonctionnement et d'investissement sont :

- excédentaire en fonctionnement,
- excédentaire en investissement (grâce au reversement du résultat de fonctionnement 2015).

fonctionnement	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
dépenses (de l'année)	307 424,78 €	284 088,10 €	305 289,22 €	422 359,24 €	547 293,63 €	676 154,81 €	666 883,51 €	662 734,32 €	
recettes (de l'année)	320 447,88 €	472 927,25 €	521 849,26 €	607 317,47 €	618 865,24 €	740 562,74 €	882 907,81 €	889 587,07 €	*situation*
résultat	*13 023,10 €*	*188 839,15 €*	*216 560,04 €*	*184 958,23 €*	*71 571,61 €*	*64 407,93 €*	*216 024,30 €*	*226 852,75 €*	*226 852,75 €*
investissement	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	
dépenses (de l'année)	668 438,27 €	1 238 048,10 €	506 319,03 €	583 609,77 €	4 887 989,42 €	1 138 346,60 €	2 119 773,48 €	1 255 947,99 €	
recettes (de l'année)	791 967,94 €	953 340,51 €	969 768,28 €	1 027 422,96 €	4 624 925,07 €	1 272 654,38 €	1 831 084,83 €	1 396 555,64 €	*situation*
résultat	*123 529,67 €*	*-284 707,59 €*	*463 449,25 €*	*443 813,19 €*	*-263 064,35 €*	*134 307,78 €*	*-288 688,65 €*	*140 607,65 €*	*142 889,72 €*

L'excédent sur la section de fonctionnement servira à financer en partie les investissements prévus en 2017 (STEP de Bangor).

Prévisions des travaux en 2017

Programme d'études

Désignation	Enveloppe prévisionnelle
Maîtrise d'œuvre – Kerdenet-Antoureau	1 600 €
Maîtrise d'œuvre – Collecteur + PR Sauzon	6 700 €
Maîtrise d'œuvre – Caspern-Borgrouager	950 €
Maîtrise d'œuvre – STEP de Bangor+Locmaria	53 700 €
Montant des investissements programmés en études	**62 950 €**

Travaux

Désignation	Enveloppe prévisionnelle
Desserte d'Antoureau-Kerdenet-VC2 (solde)	40 000 €
Collecteur quais Sauzon et poste de relevage de Pen Prad 2 (solde)	60 000 €
Desserte de Caspern-Borgrouager	120 000 €
STEP de Bangor et de Locmaria (création de deux stations d'épuration et réhabilitation de trois stations d'épuration)	1 700 000 €
Travaux divers	100 000 €
Montant des investissements programmés en travaux	**2 020 000 €**

TITRE 5
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Depuis l'exercice 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement (RPQS), dit « *rapport du maire* », doit comprendre la publication des indicateurs de performance définis par le décret n° 2007-675 et l'arrêté du 2 mai 2007 (modifié par le décret du 2 décembre 2013) quels que soient la taille et le mode de gestion du service. Cette obligation pour les collectivités doit permettre de disposer d'un référentiel d'indicateurs partagé par l'ensemble des parties prenantes et de capitaliser l'information sur la performance des services via le système d'information que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) a mis en place au plan national.

L'ensemble des indicateurs est défini dans des fiches descriptives disponibles sur le site www.eaudanslaville.fr conformément à la circulaire interministérielle n° 12 / DE du 28 avril 2008. Cette circulaire précise également dans son annexe IV les termes utilisés dans ces fiches.

L'article 129 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, précisé par le décret no 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement, rend désormais obligatoire la publication de ces indicateurs sur le site de l'observatoire des services (http://www.services.eaufrance.fr/). Ces indicateurs ont été transmis pour un contrôle par les autorités compétentes.

Indicateurs descriptifs des services

Code	Indicateur de performance	résultat
D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau collectif	**5399**
D.202.2	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	**2**
D.203.0	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonnes de matière sèche)	**111,59**
D.204.0	Prix TTC du mètre cube du service pour 120 m3 (2017)	**3,78 €**

L'estimation du nombre d'habitants desservis peut apparaître faible au vu :

- de la capacité épuratoire (9 900 équivalents habitants) car l'on doit traiter en plus les eaux usées des hôtels, restaurant et autres campings raccordés au réseau,
- de la population DGF (9 150 habitants) car plus de 2 500 habitations ne sont pas raccordées au réseau (installations d'assainissement autonomes/individuelles).

Seuls deux « établissements » industriels ont une autorisation de rejet suivie et encadrée par une convention : l'abattoir et le centre d'enfouissement des déchets.

Les quantités de boues curées proviennent pour 100 % de la STEP de Bruté.

L'augmentation du prix au m^3 entre 2016 et 2017 (+ 1 cts ou +0,26%) s'explique exclusivement par l'actualisation des prix/de la rémunération du délégataire (SAUR) dans le cadre du contrat d'affermage qui court jusqu'au 31 décembre 2021.

Indicateurs de performance du service

Code	Indicateur de performance	2015	2016
P201.1	Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées	**96,80%**	**98,36%**
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (sur 120)	**52**	**86**
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions du décret n°94-469 du 3 juin 1994	**100%**	**100%**
P204.3	Conformité des équipements d'épuration des effluents aux prescriptions du décret n°94-469 du 3 juin 1994	**100%**	**100%**
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration des effluents aux prescriptions du décret n°94-469 du 3 juin 1994	**100%**	**16%**
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration et évacuées selon des filières conformes à la réglementation	**100%**	**100%**
P207.0	Montant des abandons de créances (en Euros/m3)	**0,0000 €**	**0,0000 €**
P251.1	Taux de débordement des effluents chez les usagers (pour 1000 habitants)	**0,00**	**0,00**
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	**1,17**	**1,16**
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	**0,55%**	**0,54%**
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	**82,0%**	**86,5%**
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (sur 120)	**50**	**30**
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la Collectivité (en années)	**4,2**	**3,8**
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	**<1%**	**0,25%**
P258.1	Taux de réclamation pour 1000 abonnés	**3,03**	**0,30**

L'indice de connaissance des réseaux progresse mais il reste des progrès à faire :

- notamment sur des informations complémentaires non entièrement disponibles (profondeur/altimétrie, année/période de pose, repérage/nombre de branchements),
- sur la mise en place de procédures de mises à jour de ces plans (en intégrant toutes les opérations d'entretien, d'inspection et de réparation ponctuelles/courantes),
- sur la mise en place d'un programme pluriannuel d'auscultation (et de renouvellement).

Le taux de conformité « administratif » de la performance des ouvrages chute à 16% car les exigences relatives à la directive ERU s'appliquent dès 2016 alors que l'équipement est prévu en 2017. De même, sur la collecte, des équipements sont prévus en 2017 afin de ne pas perdre cette conformité « administrative ».

Le taux de renouvellement des réseaux reste stable. Une étude « diagnostic » des réseaux sera réalisée sur la période septembre 2017- août 2018 et devra déterminer les secteurs nécessitant des travaux de renouvellement à court et moyen terme. Une programmation pluriannuelle de

travaux de renouvellement (ciblés) sera ensuite établie en fonction de l'importance, de l'urgence des travaux rapportés aux capacités financières du service.

L'ensemble des stations d'épuration respectent les normes de rejet, même si ponctuellement en janvier notamment, un abattement insuffisant est constaté au niveau de Bruté (cf. paragraphe n° 2 relatif à la qualité du service), ce qui explique un taux de conformité de 86,5 % en termes de performances d'épuration (en progression par rapport à 2015).

La durée d'extinction de la dette diminue encore pour passer sous les 4 ans.

Les taux de débordement et de réclamation sont très faibles traduisant un bon niveau de service offert aux usagers par le délégataire (SAUR).

Définitions

Ci-dessous sont précisées ou rappelées les définitions de base qui permettent d'apprécier les débits et les pollutions à traiter.

L'arrêté du 9 décembre 2004 a défini l'équivalent habitant (EH) comme étant une personne rejetant 150 litres par jour d'eaux usées et une pollution de 60 g de DBO5 par jour.

La pollution à traiter s'exprime au travers de divers paramètres qui viennent compléter l'indicateur de pollution DBO5

Les paramètres physico-chimiques

1. **Les matières en suspension (MES)**

   Ce sont tous produits qui ne sont pas solubles dans l'eau, ou complètement dissous et qui sont transportés par les eaux usées.

   Il est considéré qu'un équivalent habitant rejette 90 g par jour de matières en suspension.

2. **La demande biochimique en oxygène (DBO)**

   Ce paramètre représente la quantité d'oxygène nécessaire pour assimiler les matières biodégradables présentes dans les eaux usées. Elle permet d'évaluer les matières biodégradables présentes dans les eaux. Cette mesure demande 5 jours pour conduire à un résultat. On l'appelle donc aussi DBO5.

   La directive européenne du 21 mai 1991 a fixé cette valeur à 60 g par jour et par habitant.

3. **La demande chimique en oxygène (DCO)**

   La DCO est la quantité d'oxygène consommée par les matières oxydables existantes dans l'eau par processus chimique. Pour ce paramètre, il n'y a pas de valeur imposée. En fait il dépend des graisses et chlorures présents dans l'effluent.

   Les observations courantes montrent des valeurs de 100 à 130 g/jour et par habitant.

4. **L'azote (NGL)**

   Ce paramètre est défini par l'ammonium (NH4), l'azote Kjeldahl (NTK), et les nitrates (NH3)
   - L'ion ammonium correspond à la forme réduite de l'azote. Ce composé azoté est caractéristique des eaux résiduaires où il est associé à l'azote organique. Dans des conditions d'oxygénation normale, cet élément est oxydé en nitrites puis en nitrates.
   - L'azote Kjeldahl mesure l'azote organique et l'azote ammoniacal. C'est une valeur importante pour la protection du milieu aquatique car sa transformation détruit l'équilibre biologique à l'aval du rejet.
   - forme finale de l'oxydation de l'azote, les nitrates sont des éléments nutritifs pour les végétaux

   Il est considéré qu'un équivalent habitant rejette 15 g par jour de NTK.

5. **Le phosphore (Pt)**

   Cet élément est contenu naturellement dans les eaux usées et provient pour partie des détergents et pour partie du phosphore métabolique.

   L'arrêté du 9 décembre 2004 modifié, fixe la valeur de 4 g de phosphore total par équivalent habitant.

   En réalité suivant les mesures faites cette quantité varie de 2 à 4 g.

6. **Les matières grasses (MEH)**

   Ce paramètre important pour le traitement n'a pas de valeur définie réglementairement. Les observations faites montrent des valeurs comprises entre 16 et 18 g de matières grasses par habitant et par jour. Cette quantité influe sur la DCO et donc sur la quantité d'oxygène à fournir pour l'éliminer.

Les paramètres microbiologiques

Les eaux usées sont chargées en germes, pathogènes ou non, issus de la flore intestinale de l'homme.

Ces germes sont suivis par trois indicateurs :

- l'Escherichia Coli : la concentration varie de 7,5*104 à 2,4*106 / 100 mL.
- les coliformes totaux : leur concentration varie de 7,7*105 à 2*108 /100 mL.
- Les streptocoques fécaux : leur concentration varie de 2,4*105 à 1,1*106 / 100 mL.

Principe de fonctionnement des réseaux

Les plans de principe des réseaux sont détaillés ici :

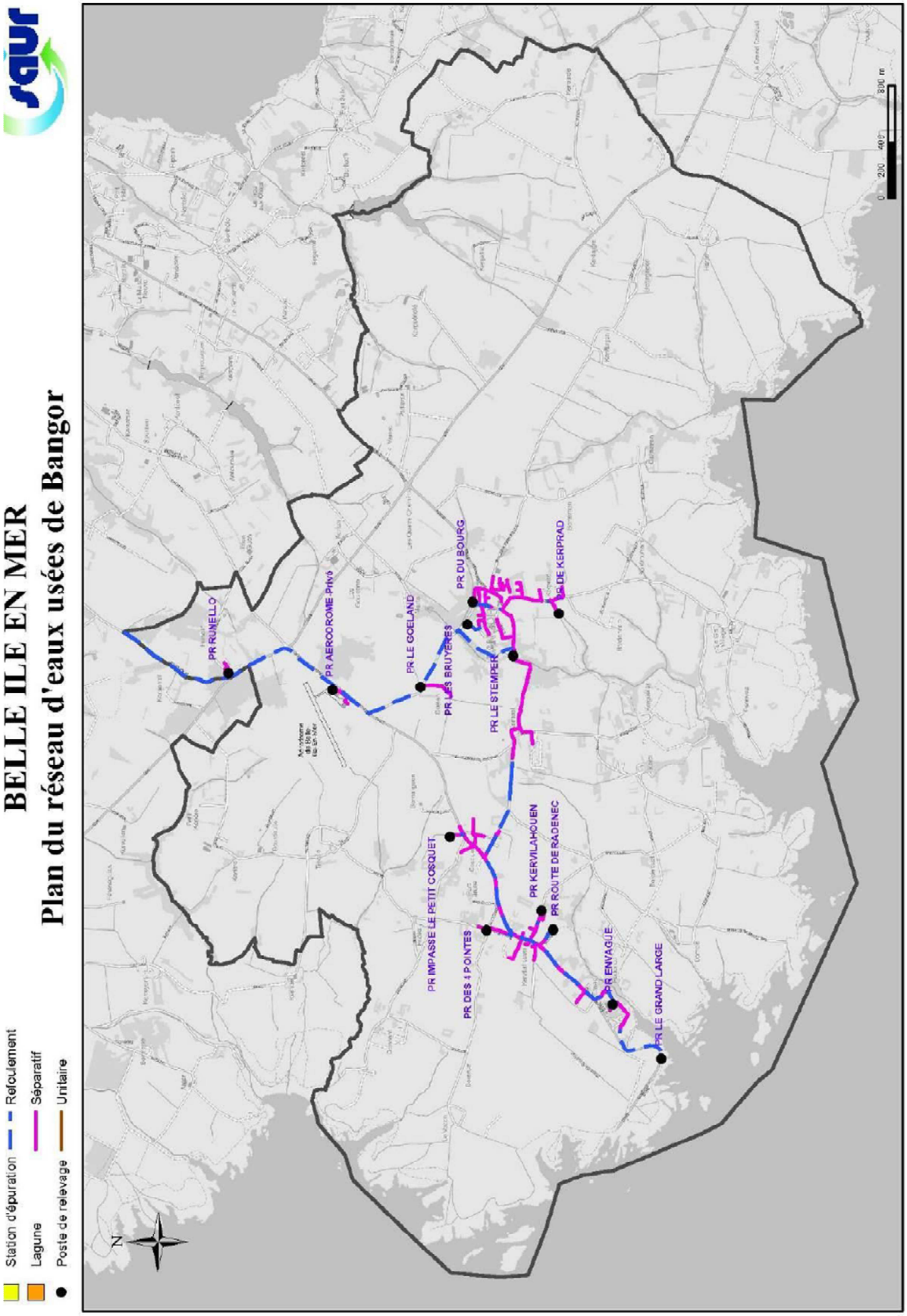
BELLE ILE EN MER
Plan du réseau d'eaux usées de Bangor
Station d'épuration
Lagune
Poste de relevage
Refoulement
Séparatif
Unitaire
N
PR RUNELLO
PR AERODROME Privé
PR LE GOELAND
PR LES BRUYERES
PR DU BOURG
PR LE STEMPER
PR DE KERPRAD
PR IMPASSE LE PETIT COSQUET
PR DES 4 POINTES
PR KERVILAHOUEN
PR ROUTE DE RADENEC
PR ENVAGUE
PR LE GRAND LARGE

BELLE ÎLE EN MER
Plan du réseau d'eaux usées de Le Palais

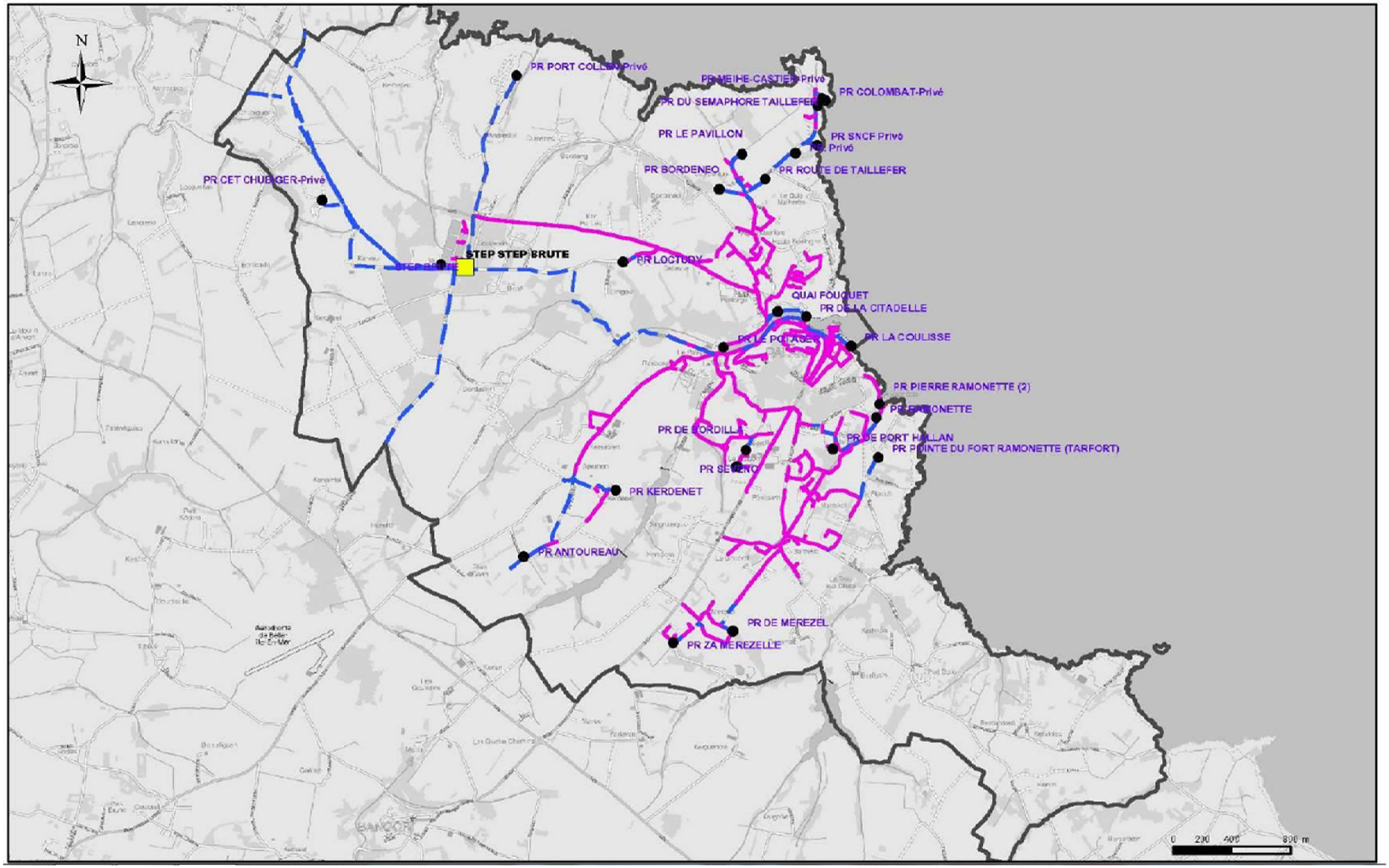

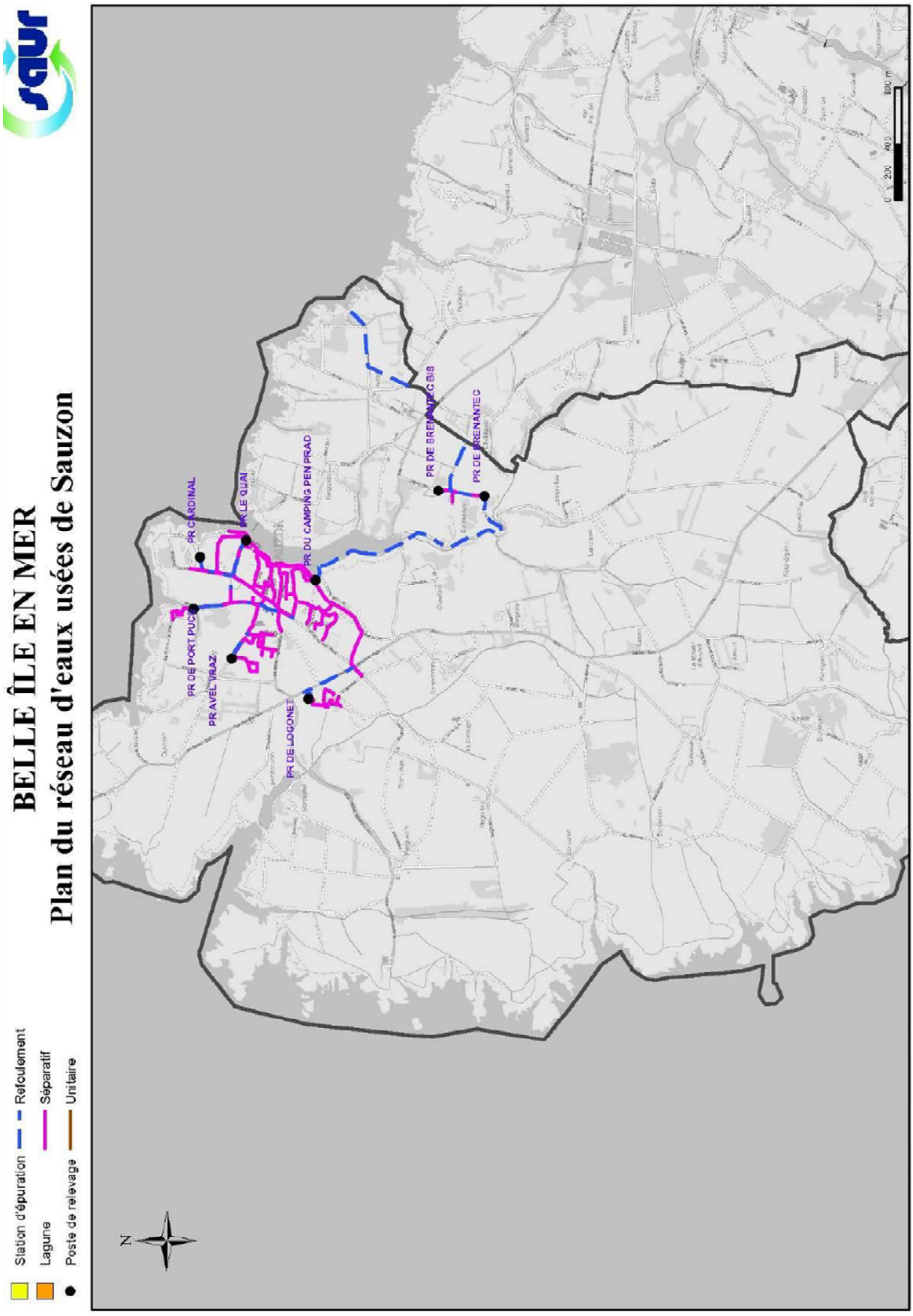
BELLE ÎLE EN MER
Plan du réseau d'eaux usées de Sauzon
Station d'épuration
Lagune
Poste de relevage
Refoulement
Séparatif
Unitaire
PR CARDINAL
PR LE QUAI
PR DU CAMPING PEN PRAD
PR DE BREMANTEC BIS
PR DE BREMANTEC
PR DE PORT PUCE
PR AVEL VRAZ
PR DE LOGONEC
N
0
200
400
800 m

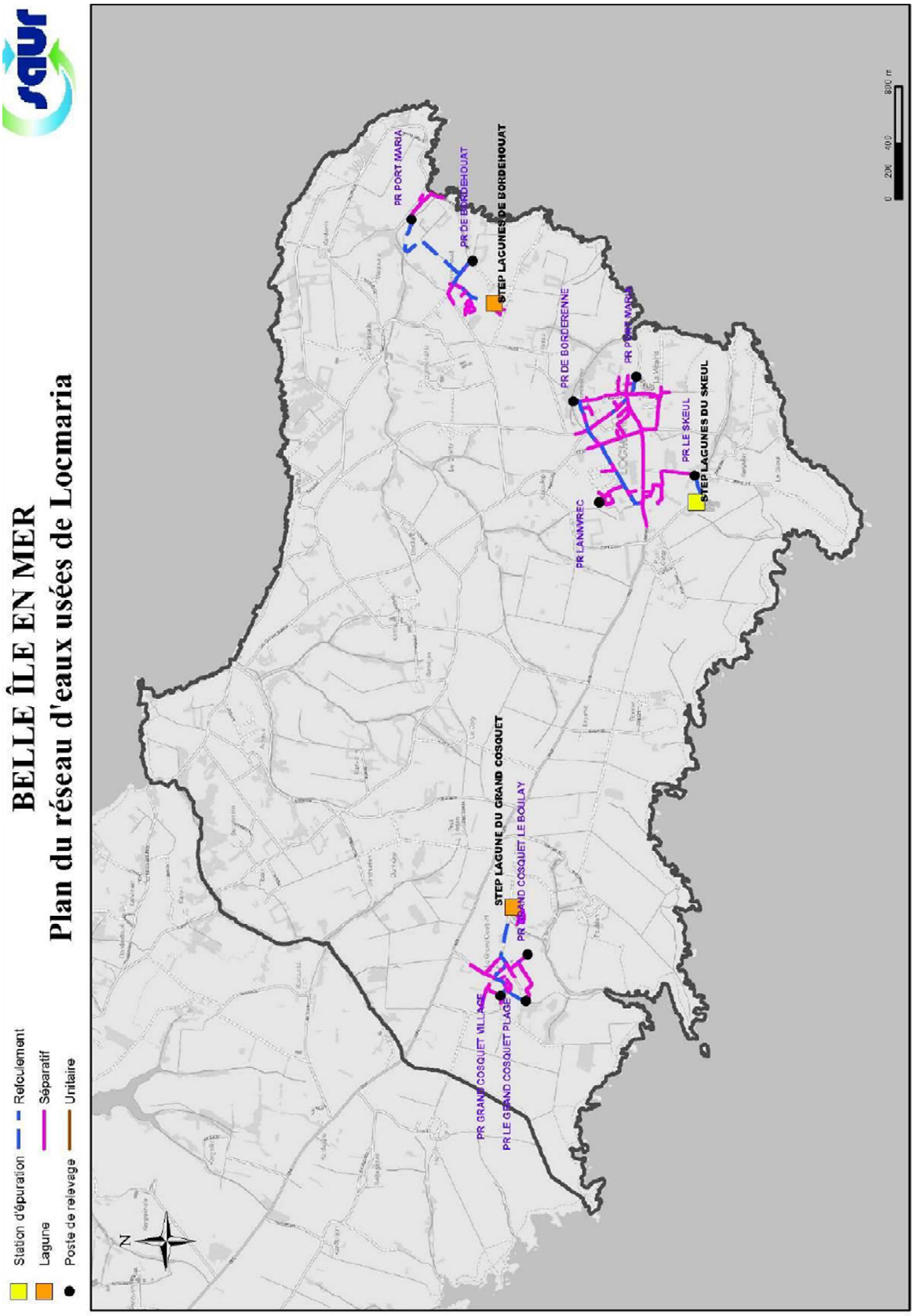
BELLE ÎLE EN MER
Plan du réseau d'eaux usées de Locmaria
Station d'épuration
Lagune
Poste de relevage
Refoulement
Séparatif
Unitaire
N
0 200 400 800 m
PR PORT MARIA
PR DE BORDEHOUAT
STEP LAGUNES DE BORDEHOUAT
PR DE BORDERENNE
PR PORT MARIA
PR LE SKEUL
STEP LAGUNES DU SKEUL
PR LANNVREC
STEP LAGUNE DU GRAND COSQUET
PR GRAND COSQUET LE BOULAY
PR GRAND COSQUET VILLAGE
PR LE GRAND COSQUET PLAGE